



Réunion de bureau – Relevé de décisions

Date : **Jeudi 11 mars 2021 à 14h00**

Excusés : Pascal BALAY, Laurent BARRUYER et Sandrine PEREIRA

Diffusion : Conseillers d'Agglomération, mairies, CODIR

Développement économique – Rapporteur Jean Louis WIART

Vilesta, en présence de M. Boulet

Reporté bureau du 8 avril

Développement local, transport, infrastructure numérique – Rapporteur Xavier ANGELI

Programme LEADER – Enveloppe complémentaire Drôme des Collines et Ardèche Verte

La Commission européenne a annoncé une prolongation de la programmation FEADER actuelle, dans le cadre d'une transition de deux ans, couvrant les années 2021 et 2022. Pendant les deux années à venir, les règles de fonctionnement aujourd'hui en vigueur resteront en application, tout en bénéficiant d'une enveloppe de nouveaux crédits issus du budget européen 2021-2027.

Le GAL peut bénéficier de ces crédits supplémentaires, pour assurer cette prolongation de la programmation de deux ans. Un montant maximum de 30 millions d'euros de crédits européens est affecté à LEADER en Auvergne-Rhône-Alpes pour 43 territoires de projets LEADER.

Par conséquent, la Région sollicite les territoires pour obtenir une **"enveloppe de transition 2021 - 2022"**, qui permettrait d'éviter les années blanches et d'être à même d'attribuer des financements sur ces 2 prochaines années, selon les mêmes règles et stratégies que la programmation actuelle.

D'ici la mi-mars 2021, le GAL doit produire un état d'avancement de la consommation de l'enveloppe par fiche action, bilan et l'identification des besoins financiers pour ces 2 prochaines années (recensement des projets, ingénierie dédiée et modalité de mise en œuvre pour garantir la consommation de l'enveloppe dans un temps relativement court).

Courant avril 2021, la Région communiquera le montant de l'enveloppe de transition puis ARCHE Agglo, en tant que structure porteuse Arche Agglo sera amené à délibérer courant 2021 pour valider l'enveloppe de transition qui impliquera un avenant à la convention entre le GAL, la Région, l'ASP et la structure porteuse et un avenant à la convention inter EPCI qui nous lie si le financement de l'équipe d'animation venait à être modifié.

DRÔME DES COLLINES – AVIS SUR UNE DEMANDE D'ENVELOPPE DE TRANSITION 2021-2022

Les exécutifs de VRA et Porte de Drôme Ardèche seront sollicités pour donner un avis sur le montant de l'enveloppe de transition et les moyens humains à consacrer à l'animation du programme. Arche est porteur de la convention à intervenir entre la Région, l'ASP et les 3 collectivités. Aussi, il conviendra qu'Arche Agglo délibère sur l'avenant sous couvert de l'avis des deux autres collectivités.

Etat des lieux des projets dans la perspective d'une demande d'enveloppe complémentaire

A ce jour, il manque environ 100 K€ pour « honorer » les dossiers en cours. Les crédits d'animation pour garder les moyens humains constants sur 2021-2022 sont estimés à environ 200 K€ supplémentaires. Un premier état des lieux fait état d'un stock de projets entre 250 K€ et 350 K€.

Avenant à la convention inter-EPCI à prévoir

Si une enveloppe de transition est sollicitée sur la période 2021-2022 comprenant des crédits supplémentaires pour les dossiers. La demande de l'enveloppe nécessite de prévoir des moyens d'animation en adéquation. Jusqu'à aujourd'hui l'animation du programme était assurée par deux ETP. Dans le cadre de la convention et d'une **fin de programme en 2023**, il était convenu qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, l'animation passerait à 1,5 ETP.

Dans la perspective d'une nouvelle enveloppe, et donc de dossiers supplémentaires à traiter, nous proposons de revoir le principe et de maintenir les 2 ETP pour le fonctionnement du GAL. La perspective d'une nouvelle candidature LEADER justifie encore plus le maintien d'une équipe.

A noter que les 2 ETP affectés à ce programme sont des agents ARCHE Agglo titulaire de la FPT. Si leur fonction actuelle est le pilotage du programme LEADER, leur poste lui n'est pas lié à cette procédure.

Simulations financières

Compte tenu des éléments financiers relatifs à l'enveloppe de transition, vous trouverez ci-dessous un état des simulations possibles du montant de l'enveloppe de transition et son impact sur le **reste à charge des collectivités pour financer l'animation du programme**.

Convention inter-EPCI actuelle 2019-2023		Avenant à la convention inter-EPCI 2019-2025		
		S1	S2	S3
		Montant de l'enveloppe complémentaire		
		350 K€	525 K€	800 K€
Moyens humains co-financés	2021/22 : 1.5 ETP 2023 : 0.5 ETP	2021 : 2 ETP 2022 : 1.5 ETP 2023 : 1 ETP 2024 : 0.5 ETP	2021/22 : 2 ETP 2023 : 1 ETP 2024 : 0.5 ETP	2021/22 : 2 ETP 2023 : 1 ETP 2024 : 1 ETP
Reste à charge	156 570 €	164 195 €	162 070 €	168 235 €
VRA	76 805 €	81 075 €	79 885 €	83 335 €
CCPDA	35 845 €	37 370 €	36 945 €	38 180 €
ARCHE Agglo	43 920 €	45 750 €	45 240 €	46 720 €

Parmi les scénarii étudiés par les élus des trois collectivités réunis le 02 février 2021, la proposition qui semble la plus favorable à nos collectivités serait une enveloppe complémentaire de l'ordre **525 K€ et avec le maintien de 2 ETP au titre de 2021 et 2022 pour gérer les nouveaux dossiers**.

Un courrier a été adressé aux 2 autres EPCI pour avoir leur avis avant mi-mars prochain. A ce stade, les retours sont les suivants :

- ✓ Inscrit au bureau du 18 février pour CC Porte de Drôme Ardèche
- ✓ Inscrit au bureau du 10 mars pour Valence Romans Agglo

Leader : enveloppe complémentaire

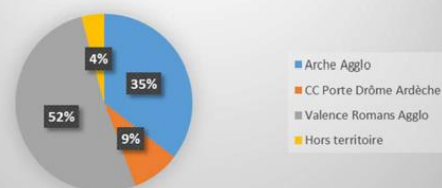


Point financier sur les programmes LEADER

	LEADER Drôme des collines Valence Vivarais (début programmation oct 2017)		LEADER Ardèche verte (début programmation oct 2016)	
Enveloppe du programme	2 068 696 €		1 557 000 €	
Enveloppe consommée (projets avec AR)	2 268 842 €	109,68% de l'enveloppe	1 510 875 €	97% de l'enveloppe
Enveloppe programmée	1 489 591 €	72% de l'enveloppe	1 267 673 €	81,4% de l'enveloppe
Enveloppe payée	794 653 €	38,41% de l'enveloppe	526 251 €	33,7% de l'enveloppe

Données au 31/12/2020 & Entre

Répartition de l'enveloppe programmée/EPCI au 31/12/2020 (sans l'animation)



ARCHE Agglo



Valider une enveloppe complémentaire de l'ordre **525 K€** et avec le maintien de **2 ETP** au titre de 2021 et 2022 pour gérer les nouveaux dossiers.

Avis favorable du bureau sur l'enveloppe de transition pour 2 années supplémentaires – le dossier sera soumis au Conseil d'Agglomération

INFORMATION SUR L'ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE - ARDECHE VERTE

Le programme LEADER Ardèche verte dispose d'une enveloppe de 1 557 K€. Annonay Rhône Agglo est structure porteuse du programme pour le compte de 3 collectivités, Annonay Rhône Agglo, la CC du Val d'Ay et Arche Agglo (pour les communes de l'ex pays de St Félicien). Le GAL Ardèche verte composé d'acteurs publics et privés assure la gestion du programme.

Agnès OREVE, élue à la mairie de St Victor et Pierre Maisonnat, élu de la commune de Mauves et délégué aux politiques contractuelles d'ARCHE Agglo sont les délégués titulaire et suppléant du collège public pour ARCHE Agglo.

Lors du dernier COPROG du 04/03/2021, avec une consommation de l'enveloppe à 97%, Le GAL Ardèche verte a validé la sollicitation d'une enveloppe de **920 000€ d'enveloppe de transition** pour les années 2021 et 2022 auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes justifié par un excellent taux de consommation et une liste conséquente de projets à programmer sur les années 2021 et 2022.

Pour information, le LEADER Ardèche verte dont Arche Agglo est partenaire doit également se positionner dans les mêmes délais pour la demande d'enveloppe complémentaire et la candidature à l'AMI 2023-2027.

Concernant l'opportunité de candidater au nouvel appel à manifestation d'intérêt 2023-2027, les membres du GAL Ardèche verte ont émis différentes hypothèses de rapprochement, même si l'échelle actuelle du GAL semblait une échelle de projet accessible à tous les porteurs de projet avec des résultats de consommation très satisfaisants. Le GAL Ardèche verte va engager le dialogue avec les collectivités voisines afin de déterminer le périmètre de GAL le plus adapté en fonction de critères de taille, de pertinence en terme de thématique de projets, et de gestion.

Avis favorable du bureau sur l'enveloppe de transition pour 2 années supplémentaires – le dossier soumis au Conseil d'Agglomération

OPPORTUNITÉ DE CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2023-2027

En juin 2021, la Région lancera l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour un **prochain programme LEADER 2023-2027**. Les territoires auront 6 mois pour rédiger une nouvelle candidature avec sélection prévue sur le 1^{er} trimestre 2022 pour un démarrage du programme début 2023. Un courrier de la Région devrait parvenir dans les semaines à venir au GAL souhaitant une position de principe de l'ensemble des EPCI sur une éventuelle candidature.

Il convient de noter que dans le cadre d'une future programmation, ARCHE Agglo candidate à l'échelle des 41 communes (y compris les 7 communes de l'ex pays de St Félicien aujourd'hui rattachées au programme LEADER Ardèche verte). Quel que soit le périmètre retenu dans le cadre d'une future programmation, l'ensemble du territoire d'ARCHE Agglo avec ses 41 communes devra être compris dans une seule candidature.

La réunion inter-epci du 02 février 2021 a permis d'énoncer les grands principes connus à ce jour en vue d'une nouvelle candidature.

- ✓ Inscrire en objectifs transversaux la **transition écologique et énergétique** ainsi que la résilience du territoire ;
- ✓ Orienter les stratégies des Groupes d'Action Locale autour de 4 grands objectifs thématiques :
 - **Revitaliser les centres-bourgs** tout en répondant aux enjeux de la transition énergétique et écologique
 - Favoriser **l'accès aux services à la population et à l'emploi** : projets de mobilité durable, équipements publics, accueil de nouveaux actifs...
 - Développer les **activités touristiques de qualité** : slow tourisme, tourisme pleine nature, tourisme culturel et patrimonial...
 - **Relocaliser l'économie** et **favoriser la création de nouvelles activités** dans les territoires ruraux.

En terme de périmètre de candidature, plusieurs opportunités s'offrent au territoire d'Arche Agglo :

- ✓ Extension du périmètre actuel en intégrant Arche Agglo **dans sa globalité** aux cotés de Porte de Drôme Ardèche, et de Valence Romans Agglo.
- ✓ Modification du périmètre avec possibilité de constituer un GAL élargi, constitué d'EPCI limitrophes (adéquation politique TEPOS / leader ???)
- ✓ Opportunité de fusion des GAL Ardèche verte et Drôme des Collines Valence Vivarais

Avis favorable de principe du bureau pour une nouvelle candidature pour l'appel à manifestation d'intérêt. Un courrier sera adressé aux autres EPCI pour indiquer qu'ARCHE Agglo n'est pas opposée à l'agrandissement du périmètre en fusionnant les 2 GAL

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Qu'est-ce qu'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique ?

Annoncés dans le cadre de la circulaire du 1^{er} ministre du 21 novembre 2020, les Contrat de Relance et de Transition Ecologique traduisent le souhait d'articuler les différents programmes dans un cadre transversal de mise en cohérence des politiques publiques.

Ce sont des outils au service de la transformation écologique des territoires volontaires autour de projets durables et concrets portés par des collectivités locales, des entreprises, des associations et des citoyens. La formalisation des nouveaux CRTE s'appuie sur trois axes : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.

Les CRTE vont ainsi remplacer et regrouper les nombreux contrats existants (ville, ruralité, transition écologique...). Le gouvernement souhaite que chaque territoire « soit accompagné pour décliner, dans le

cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État ». Les objectifs de la démarche sont :

- ✓ Associer les communes, les partenaires et les citoyens à l'élaboration du projet
- ✓ Définir pour le mandat les grandes orientations et le programme d'actions qui pourra émerger sur les différents dispositifs de financement

Ce programme sera bien entendu évolutif.

« Les projets portés dans les contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité) », précise la circulaire.

Quelle échelle territoriale pour le CRTE ?

Les EPCI sont donc « l'échelle à privilégier pour la signature des CRTE et ce, même si la maîtrise d'ouvrage des projets inscrits dans le contrat, publique et/ou privée, est diversifiée (communale, intercommunale, départementale, régionale ou nationale) »

Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Sur la durée du mandat municipal 2020-2026, le CRTE doit traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique...

Quel est le rôle d'ARCHE Agglo dans sa mise œuvre ?

ARCHE Agglo assurera le pilotage du CRTE en concertation avec les partenaires, les communes...

Quelle est la contribution des communes ?

Aussi, nous sollicitons les communes afin d'intégrer d'ores et déjà les projets dans le cadre du futur CRTE.

Quelques exemples de projets communaux à inscrire dans un CRTE et selon les thématiques suivantes :

- ✓ **Compétitivité**
Ex de projet : Tiers lieux
- ✓ **Transition écologique**
Ex de projet : Rénovation énergétique d'un groupe scolaire
- ✓ **Infrastructures et mobilités vertes**
Ex de projet : Aménagement d'une voie verte
- ✓ **Cohésion**
Ex de projet : Réhabilitation d'un bâtiment à vocation commerciale, habitat

Un courrier sera adressé très prochainement dans chaque commune avec un tableau à compléter.

Pour information du bureau – Non soumis au Conseil d'Agglomération

Conseil Local de Développement – Modalités d'information et de sélection des candidats

Suite à la délibération du 3 février dernier prévoyant la mise en œuvre du travail préparatoire nécessaire à la création du Conseil de Développement, il convient que le bureau communautaire puisse aujourd'hui proposer des critères et des modalités de sélection des membres de différents collèges qui constitueront le prochain CoDev.

Pour rappel, il est prévu que le Conseil de Développement :

- ✓ **Compte 50 membres maximum** pour assurer une diversité de représentation, tout en respectant un principe de réalité lié, aux moyens de fonctionnement du Conseil, et à la recherche d'efficacité des débats et de qualité des contributions. Ses membres ne peuvent pas être conseiller communautaires.
- ✓ **Soit constitué de 4 collèges proposés :**
 - **Collège « privés »** issus de la sphère privée (sociétés et entreprises)
 - **Collège « associations et syndicats »**
 - **Collège « Citoyens »,**
 - **Collège « institutions »,** avec des représentants des établissements publics et institutionnels de l'agglomération
- ✓ **Prévoit un mode de sélection qui s'appuierait sur :**
 - **Un « appel à candidature »** pour les collèges « Citoyens », « privés » et « Associations ».
 - **Une désignation** pour le collège « institutions », les structures fléchées par la collectivité désigneraient directement leur représentant.

Un comité de sélection des candidatures a été créé. Il est constitué de M. ANGELI, M. BARRUYER, M. BONNET, M. BRUNET, Mme COMTE, M. MAISONNAT, M. WIART, Mme BLAISE, sera chargé de proposer au bureau son analyse des candidatures. Il aura pour mission de :

- ✓ garantir l'équilibre territorial des membres à l'échelle d'ARCHE Agglo
- ✓ de veiller à respecter la parité femmes / hommes et à la bonne représentation des classes d'âge.
- ✓ de rencontrer l'ensemble des membres souhaitant rejoindre le Conseil de Développement pour expliquer ce qu'il attend du conseil de développement et constituer les premières bases du dialogue avec l'instance représentative de la société civile et institutions (**proposition à débattre**).

Les conditions pour devenir membre pourrait être les suivantes :

- ✓ Avoir plus de 18 ans. ***Ce point peut être discuté pour intégrer des + de 14 ou + de 16 ans. Il pourrait toutefois être plutôt intéressant d'imaginer un conseil des jeunes associés au projet de territoire et prévu dans la méthodologie du BE qui nous accompagnera.***
- ✓ Un engagement bénévole de 3 ans minimum
- ✓ Ne pas détenir de mandat d'élu local
- ✓ Être disponible et volontaire pour contribuer bénévolement aux travaux
- ✓ Avoir une attache sur le territoire (habiter ou vivre le territoire au quotidien professionnellement)

Les critères de sélection pourront eux s'appuyer sur des critères généraux et par collège

Critères généraux :

- ✓ Parité Homme/Femme
- ✓ Equilibre territorial : répartition équitable des membres sur l'ensemble du territoire sur 3 bassins de vie (Plateau ardéchois, Drôme des Collines et Vallée du Rhône)
- ✓ Les classes d'âge (18/25, 26/40, 41/60, 61/75 et après 75)
- ✓ Critère : Objet local et représentative du territoire (au moins une quinzaine d'adhérents)

Critères par Collège

	Collège privé	Collège institutionnel	Collège association	Citoyen
Mode de nomination	Appel à candidature	Désignation	Appel à candidature	Appel à candidature

Critères de sélection / collège	1/3 de Grands comptes et entreprises locomotives, 1/3 TPE accompagnées ou partenaires de l'agglomération, 1/3 entreprise mobilisées pour l'emploi Avoir son siège social ou un établissement sur le territoire	A arbitrer les instances à solliciter : 1/3 établissements scolaires (primaire/ collège/lycée) 1/3 établissements médico sociaux 1/3 chambres consulaires Avec des représentants Installés sur le territoire	Avoir un objet local Avoir son siège social sur le territoire ou une activité majeure sur le territoire 50 % d'associations qui fédèrent des acteurs locaux d'AA Nombre d'adhérents représentatifs = instances professionnels ou réseau éco = associations environnementales 50% des associations avec adhésion à titre individuel = associations sportives et/ou culturelle	Résider sur le territoire Etre impliqué localement dans des actions en lien avec le territoire. Possibilité d'un tirage au sort avec une représentativité des classes d'âge Ne pas être président d'une association
Exemple de structure précédemment membres	VALRHONA – Valsolèil SPL OT La Teppe CNR ENEDIS	Pôle Emploi Lycée de l'Hermitage Hôpital Drôme Nord CCI CM CA Fédération du BTP	ARCADE Interhôte Mission Locale Tremplin LPO	
Membres potentiels	<i>Il est proposé que les membres du bureau proposent des acteurs incontournables à associer</i>			
Mode de communication	Fichier Entreprises + cooptation		Via les Communes	Via les Communes

Le calendrier de mise en œuvre pourrait être le suivant :

- ✓ **Mars 2021** : 1ère réunion du comité de sélection préalable au lancement des appels à candidature.
- ✓ **mars à avril 2021** – établir le listing des acteurs à contacter/ Lancement de l'appel à candidatures pour le collège « citoyens », « privés » et « associations » (mise en ligne sur le site internet + facebook..) / Recherche et désignation des candidats pour le collège « institutions » (échange en bureau)
La recherche de candidats pourra être annoncée dans le cadre des réunions de présentation du projet de territoire dans les communes.
- ✓ **Lancement appel à candidatures le 29 mars (date à confirmer)** par le biais d'un point presse pour les collèges « citoyens », « privés » et « associations » et présentation du conseil de développement

- ✓ Envoi d'un courrier au collège « institutions » afin qu'elle désigne un représentant **après validation lors du bureau du 8 avril des structures ciblées.**
- ✓ **mai 2021** – Première rencontre des membres du conseil de développement avec le bureau d'ARCHE Agglo
- ✓ **juin 2021** – « Officialisation » des membres du conseil de développement et nomination d'un Président du conseil de développement par le Président d'ARCHE Agglo (délibération à prendre)

La Direction de la communication est en train de travailler un plan de communication avec des supports :

- pour présenter les objectifs et actions du CoDev ;
- lancer l'appel à candidature (affiche, document d'appel à candidature, flyer etc...)

Avis favorable du bureau - non soumis au conseil d'Agglo

Dissolution du Syndicat Mixte Ardèche Verte – Clé de répartition du passif

Vu la délibération du 6 octobre 2020 du Comité syndical du Syndicat Ardèche Verte approuvant les nouvelles clés de répartition du passif suivantes :

- ✓ Annonay Rhône Agglo : 79,303 %
- ✓ CC Val D'Ay : 13.697 %
- ✓ ARCHE Agglo : 7,00 %

Considérant que la délibération n° 2020-584 du Conseil d'Agglomération ARCHE Agglo du 16/12/2020 approuvait des valeurs arrondies des nouvelles clés de répartition du passif soit :

- ✓ Annonay Rhône Agglo : 79,30 %
- ✓ CC Val D'Ay : 13.70 %
- ✓ ARCHE Agglo : 7,00 %

Il est proposé au bureau d'annuler la délibération n° 2020-584 du Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2020, et d'approuver la nouvelle clé de répartition du passif entre les membres du Syndicat Mixte Ardèche Verte suivante :

- ✓ Annonay Rhône Agglo : 79.303 %
- ✓ CC Val D'Ay : 13.697 %
- ✓ ARCHE Agglo : 7,00 %

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 24 mars 2021

Enfance Jeunesse – Rapporteur Delphine COMTE

Convention locaux ALSH ARCHE Agglo -Ville de Tournon pour le CST

Une politique d'aides à la mise à disposition de locaux portée par ARCHE Agglo depuis de nombreuses années

Dans le cadre de la mise à disposition de locaux communaux ou intercommunaux aux associations gestionnaires d'accueils de loisirs, ARCHE Agglo prend à sa charge une partie des dépenses de fonctionnement, assumées soit par les communes soit par les gestionnaires d'un accueil de loisirs :

- ✓ Les fluides (eau, électricité, gaz...)
- ✓ L'entretien (le ménage)

Les modalités de calcul sont les suivantes :

- ✓ Concernant les fluides : nombre de jours d'utilisation X Surface des locaux utilisés en m² X 0,132€/m² (revalorisation annuelle à hauteur du taux moyen de l'inflation déterminé par l'Insee)
- ✓ Concernant l'entretien : nombre de jours d'utilisation X besoin en heures de ménage X 15.88€/h (revalorisation annuelle à hauteur du taux moyen de l'inflation déterminé par l'Insee)

2021 – Une continuité des besoins exceptionnels pour le Centre socioculturel de Tournon en contexte de crise sanitaire

La crise sanitaire nécessite la mise en œuvre de protocoles strictes, obligeant les gestionnaires d'accueils de loisirs à organiser des petites unités d'enfants. Les locaux du Centre socioculturel de Tournon pour l'organisation de son accueil de loisirs ne permettent pas de répondre à ces protocoles, tout en maintenant une offre d'accueil en nombre de places conforme à son agrément et aux besoins des familles du bassin concerné.

Pour répondre aux besoins du Centre socioculturel, la Commune de Tournon sur Rhône met à disposition des locaux communaux, à savoir les écoles du Quai et Saint Exupéry, en réponse aux besoins d'accueil des enfants de moins et de plus de 6 ans pour les vacances scolaires. Pendant ces périodes, ces locaux seront utilisés en lieu et place des locaux d'usage du Centre socioculturel de Tournon.

Dans ce cadre ARCHE Agglo doit établir une nouvelle convention de mise à disposition avec la Commune de Tournon sur Rhône pour la mise à disposition de ces locaux pendant les périodes de vacances scolaires, jusqu'au 31 juillet 2021. La convention pourra être renouvelée par voie d'avenant.

Les locaux mis à disposition sont les écoles des écoles du Quai St Exupéry pour les petites vacances de février et d'avril, et les vacances d'été 2021. Une charte d'utilisation de locaux mis à disposition dans le cadre de l'organisation d'un ALSH, co-signée par ARCHE Agglo, la Ville de Tournon et le Centre socioculturel de Tournon, est par ailleurs annexée à la présente convention.

Le montant de la prise en charge des dépenses de fonctionnement assumées par la Ville de Tournon au titre des fluides pour la durée de la convention est estimé à 3 018.13 €, pour 35 jours d'utilisation prévus. Les charges d'entretien sont assurées par l'association gestionnaire.

Ainsi, il est ainsi proposé de signer la convention 2021 avec la Ville de Tournon, à laquelle est annexée la Charte d'utilisation, avec échéance au 31 juillet 2021.

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 24 mars 2021

Comptes administratifs 2020

Budget général

Section d'exploitation

		Budget total 2020	CA 2020
011	charges générale	7 728 798,00 €	6 766 081,11 €
012	charges salariales	9 666 257,00 €	9 602 126,67 €
014	versement d'impôts	10 798 034,00 €	10 813 043,74 €
66	charges financières	218 200,00 €	209 175,75 €
65	autres charges de gestion	7 897 907,97 €	7 283 215,32 €
67	charges exceptionnelles	150 000,00 €	98 070,42 €
022	dépenses imprévues	944 418,61 €	- €
023	virement section d'investissement	2 626 496,79 €	- €
042	dotations aux amortissements	940 000,00 €	1 424 398,76 €
Total dépenses		40 970 112,37 €	36 196 111,77 €

13	atténuation de charges	250 000,00 €	182 075,76 €
70	produits des services	4 177 588,00 €	3 662 626,55 €
73	impôts et taxes	26 879 000,00 €	25 943 620,00 €
74	dotations, sub, participations	6 640 503,00 €	7 149 273,26 €
75	autres produits de gestion	761 518,67 €	716 771,39 €
76	produits financiers	- €	168,31 €
77	produits exceptionnels	- €	522 347,61 €
002	excédent d'exploitation reporté	2 341 152,70 €	2 341 152,70 €
042	opération d'ordres	- €	8 910,77 €
Total recettes		41 049 762,37 €	40 526 946,35 €

Résultat de clôture		4 330 834,58 €
----------------------------	--	-----------------------

Section d'investissement

		Budget total 2020	CA 2020	RAR 2020
001	résultat reporté	194 448,04 €	194 448,04 €	
020	dépenses imprévues	6 950,00 €		
040	OO entre sections	0,00 €	8 910,77 €	
10	trop perçu FCTVA	1 000,00 €	857,00 €	
13	remboursement sub	434 563,00 €	434 558,74 €	
16	capital des emprunts	1 911 400,00 €	1 905 362,85 €	
20	immobilisations incorporelles	517 027,02 €	248 163,98 €	268 837,70 €
204	subvention d'équipement	2 141 286,77 €	1 000 541,28 €	989 892,14 €
21	immobilisations corporelles	1 396 326,39 €	559 246,74 €	67 660,93 €
23	immobilisations en cours	3 766 734,85 €	1 146 344,26 €	724 156,18 €
45	travaux pour compte de tiers	1 022 153,60 €	948 090,63 €	
Total dépenses		11 391 889,67 €	6 446 524,29 €	2 050 546,95 €
			8 497 071,24 €	

021	virement de la section d'expl.	2 626 496,79 €		
024	cessions	133 000,00 €		
10	dotations, fonds divers	1 037 452,78 €	559 505,00 €	127 000,00 €
13	subvention	4 376 548,10 €	2 353 300,88 €	1 026 362,86 €
16	emprunt	1 200 000,00 €	495,00 €	
21	immobilisations corporelles	0,00 €	313,44 €	
23	immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	
27	immobilisations financières	57 592,00 €	54 583,92 €	
040	ammortissements	940 000,00 €	1 424 398,76 €	
45	travaux pour compte de tiers	1 020 800,00 €	922 655,77 €	
Total recettes		11 391 889,67 €	5 315 252,77 €	1 153 362,86 €
			6 468 615,63 €	

-2 028 455,61 €

Affectation des résultats

Budget principal

Fonctionnement			Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 341 152,70 €	194 448,04 €		194 448,04 €	2 341 152,70 €
Opération de l'exercice	36 196 111,77 €	38 185 793,65 €	6 252 076,25 €	5 315 252,77 €	42 448 188,02 €	43 501 046,42 €
Totaux	36 196 111,77 €	40 526 946,35 €	6 446 524,29 €	5 315 252,77 €	42 642 636,06 €	45 842 199,12 €
Résultat de clôture	- €	4 330 834,58 €	1 131 271,52 €	0,00 €	0,00 €	3 199 563,06 €
Besoin de financement			1 131 271,52 €			
Excédent de financement			0,00 €			
Restes à réaliser			2 050 546,95 €	1 153 362,86 €		
Besoin de financement des restes à réaliser			897 184,09 €			
Excédent de financement des restes à réaliser			0,00 €			
Besoin total de financement			2 028 455,61 €			
Excédent total de financement			0,00 €			
Excédent de fonctionnement capitalisé			2 028 455,61 €			
Excédent de fonctionnement reporté			2 302 378,97 €			

Budget annexe « développement économique »
Section d'exploitation

		Budget total 2020	CA 2020
011	charges générale	860 213,00 €	672 949,65 €
012	charges salariales	357 273,00 €	351 355,44 €
014	reversement d'impôts	11 900,00 €	0,00 €
66	charges financières	150 000,00 €	147 762,03 €
65	autres charges de gestion	871 500,00 €	870 716,66 €
67	charges exceptionnelles	24 162,00 €	17 974,36 €
023	virement section d'investissement	1 425 013,00 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	210 000,00 €	202 991,00 €
Total dépenses		3 910 061,00 €	2 263 749,14 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	160 120,00 €	116 464,76 €
73	impôts et taxes	119 000,00 €	171 780,23 €
74	dotations, sub, participations	210 750,00 €	112 141,52 €
75	autres produits de gestion	2 260 439,90 €	1 903 999,63 €
77	produits exceptionnels	123 000,00 €	123 221,58 €
002	excédent d'exploitation reporté	1 001 751,10 €	1 001 751,10 €
042	opération d'ordres	35 000,00 €	34 774,00 €
Total recettes		3 910 061,00 €	3 464 132,82 €

Résultat de clôture	1 200 383,68 €
----------------------------	-----------------------

Section d'investissement

		Budget total 2020	CA 2020	RAR 2020
001	résultat reporté	899 627,37 €	899 627,37 €	
040	opération d'ordre entre sections	35 000,00 €	34 774,00 €	
16	capital des emprunts	421 063,00 €	415 866,86 €	
20	immobilisations incorporelles	23 050,00 €	3 280,00 €	
204	subvention d'équipement	684 334,57 €	318 038,42 €	290 771,50 €
21	immobilisations corporelles	13 740,00 €	11 915,91 €	
23	immobilisations en cours	3 457 790,89 €	1 518 428,82 €	1 586 740,40 €
27	autres immobilisation financières	115 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €
45	travaux pour compte de tiers	250 000,00 €	0,00 €	
Total dépenses		5 899 605,83 €	3 201 931,38 €	1 992 511,90 €
			5 194 443,28 €	

001	résultat reporté	0,00 €		
021	virement de la section d'expl.	1 425 013,00 €		
024	cessions	0,00 €		
10	excédent de fonct capitalisé	567 912,83 €	567 912,83 €	
13	subvention	770 680,00 €	506 924,37 €	73 000,00 €
16	emprunt	2 676 000,00 €	1 350 000,00 €	
45	travaux pour compte de tiers	250 000,00 €		
040	ammortissements	210 000,00 €	202 991,00 €	
Total recettes		5 899 605,83 €	2 627 828,20 €	73 000,00 €
			2 700 828,20 €	

-2 493 615,08 €

Affectation des résultats

Budget annexe "développement économique"

Fonctionnement			Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 001 751,10 €	899 627,37 €		899 627,37 €	1 001 751,10 €
Opération de l'exercice	2 263 749,14 €	2 462 381,72 €	2 302 304,01 €	2 627 828,20 €	4 566 053,15 €	5 090 209,92 €
Totaux	2 263 749,14 €	3 464 132,82 €	3 201 931,38 €	2 627 828,20 €	5 465 680,52 €	6 091 961,02 €
Résultat de clôture	- €	1 200 383,68 €	574 103,18 €	0,00 €	0,00 €	626 280,50 €

Besoin de financement	574 103,18 €
Excédent de financement	0,00 €

Restes à réaliser	1 992 511,90 €	73 000,00 €
-------------------	----------------	-------------

Besoin de financement des restes à réaliser	1 919 511,90 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €

Besoin total de financement	2 493 615,08 €
Excédent total de financement	0,00 €

Excédent de fonctionnement capitalisé	1 200 383,68 €
Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €

Budget annexe « Linaë » Section d'exploitation »

		Budget total 2020	CA 2020
011	charges générale	259 460,00 €	169 781,97 €
012	charges salariales	39 984,00 €	25 150,17 €
66	charges financières	82 100,00 €	77 354,95 €
65	autres charges de gestion	419 000,00 €	418 007,88 €
023	virement section d'investissement	419 976,00 €	- €
042	dotations aux amortissements	- €	- €
Total dépenses		1 220 520,00 €	690 294,97 €

13	atténuation de charges	- €	- €
70	produits des services	75 784,00 €	17 232,78 €
74	dotations, sub, participations	21 171,00 €	22 799,76 €
75	autres produits de gestion	1 013 616,89 €	1 025 000,00 €
77	produits exceptionnels	76 000,00 €	34 595,76 €
002	excédent d'exploitation reporté	27 648,11 €	27 648,11 €
042	opération d'ordres	6 300,00 €	6 292,00 €
Total recettes		1 220 520,00 €	1 133 568,41 €

Résultat de clôture		443 273,44 €
----------------------------	--	---------------------

Section d'investissement

		Budget total 2020	CA 2020	RAR 2020
001	résultat reporté	699 661,44 €	699 661,44 €	
16	capital des emprunts	378 676,00 €	378 675,46 €	
20	immobilisations incorporelles	0,00 €		
23	immobilisations en cours	115 297,04 €	69 747,89 €	44 637,77 €
040	opération d'ordres	6 300,00 €	6 292,00 €	
Total dépenses		1 199 934,48 €	1 154 376,79 €	44 637,77 €
			1 199 014,56 €	

021	virement de la section d'expl.	419 976,00 €		
024	cessions	0,00 €		
10	excédent fonct capitalisé	779 958,48 €	779 958,48 €	
27	immobilisations financières	0,00 €		
040	ammortissements	0,00 €		
Total recettes		1 199 934,48 €	779 958,48 €	0,00 €
			779 958,48 €	

		-419 056,08 €		
--	--	----------------------	--	--

Affectation des résultats

Budget annexe "Linaë"

Fonctionnement			Investissement		Ensemble		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés		27 648,11 €	699 661,44 €		699 661,44 €	27 648,11 €	
Opération de l'exercice	690 294,97 €	1 105 920,30 €	454 715,35 €	779 958,48 €	1 145 010,32 €	1 885 878,78 €	
Totaux	690 294,97 €	1 133 568,41 €	1 154 376,79 €	779 958,48 €	1 844 671,76 €	1 913 526,89 €	
Résultat de clôture	- €	443 273,44 €	374 418,31 €	0,00 €	0,00 €	68 855,13 €	

Besoin de financement	374 418,31 €	
Excédent de financement	0,00 €	

Restes à réaliser	44 637,77 €	
-------------------	-------------	--

Besoin de financement des restes à réaliser	44 637,77 €	
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €	

Besoin total de financement	419 056,08 €	
Excédent total de financement	0,00 €	

Excédent de fonctionnement capitalisé	419 056,08 €	
Excédent de fonctionnement reporté	24 217,36 €	

Budget annexe « ANC »
Section d'exploitation

		Budget total 2020	CA 2019
011	charges générale	22 860,00 €	20 827,75 €
012	charges salariales	148 644,00 €	143 719,36 €
65	autres charges de gestion	1 200,00 €	1 200,00 €
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	520,00 €
002	déficit de foncti reporté	47 421,18 €	47 421,18 €
042	dotations aux amortissements	10 200,00 €	10 138,00 €
Total dépenses		231 325,18 €	223 826,29 €

13	atténuation de charges	- €	- €
70	produits des services	130 000,00 €	76 940,00 €
74	dotations, sub, participations	50 000,00 €	43 706,58 €
75	autres produits de gestion	51 325,18 €	32 400,00 €
77	produits exceptionnels	- €	97,44 €
042	opération d'ordres	- €	- €
Total recettes		231 325,18 €	153 144,02 €

Résultat de clôture	-70 682,27 €
----------------------------	---------------------

Section d'investissement

		Budget total 2020	CA 2020	RAR 2020
001	résultat reporté	0,00 €		
20	immobilisations incorporelles	0,00 €		
204	subvention d'équipement	0,00 €		
21	immobilisations corporelles	9 376,67 €		
23	immobilisations en cours	10 200,00 €		
Total dépenses		19 576,67 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	

021	virement de la section d'expl.	0,00 €		
001	résultat reporté	9 376,67 €	9 376,67 €	
040	ammortissements	10 200,00 €	10 138,00 €	
Total recettes		19 576,67 €	19 514,67 €	0,00 €
			19 514,67 €	

19 514,67 €

Affectation des résultats

Budget annexe "SPANC"

Fonctionnement			Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	47 421,18 €			9 376,67 €	47 421,18 €	9 376,67 €
Opération de l'exercice	176 405,11 €	153 144,02 €		10 138,00 €	176 405,11 €	163 282,02 €
Totaux	223 826,29 €	153 144,02 €	0,00 €	19 514,67 €	223 826,29 €	172 658,69 €
Résultat de clôture	70 682,27 €	0,00 €	0,00 €	19 514,67 €	51 167,60 €	0,00 €

Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	19 514,67 €
Restes à réaliser	
Besoin de financement des restes à réaliser	0,00 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €
Besoin total de financement	0,00 €
Excédent total de financement	19 514,67 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €

Budget annexe « transport » Section d'exploitation

		Budget total 2020	CA 2020
011	charges générale	2 981 060,00 €	2 913 651,23 €
012	charges salariales	129 397,00 €	129 397,00 €
65	autres charges de gestion	221 444,56 €	262 313,26 €
67	charges exceptionnelles	1 500,00 €	676,50 €
022	dépenses imprévues	54 163,00 €	- €
023	virement section d'investissement	25 100,00 €	- €
042	dotations aux amortissements	15 500,00 €	15 362,00 €
Total dépenses		3 428 164,56 €	3 321 399,99 €

13	atténuation de charges	- €	- €
70	produits des services	72 200,00 €	67 388,20 €
73	impôts et taxes	645 000,00 €	772 782,00 €
74	dotations, sub, participations	2 526 440,00 €	2 441 440,00 €
002	excédent d'exploitation reporté	184 524,56 €	184 524,56 €
042	opération d'ordres	- €	- €
Total recettes		3 428 164,56 €	3 466 134,76 €

Résultat de clôture		144 734,77 €
----------------------------	--	---------------------

Section d'investissement

		Budget total 2020	CA 2020	RAR 2020
001	résultat reporté	8 470,00 €	8 470,00 €	
20	immobilisations incorporelles	0,00 €		
204	subvention d'équipement	0,00 €		
21	immobilisations corporelles	40 000,00 €		
23	immobilisations en cours	15 500,00 €		
Total dépenses		63 970,00 €	8 470,00 €	0,00 €
			8 470,00 €	

021	virement de la section d'expl.	25 100,00 €		
21	immobilisations corporelles	1 600,00 €		
10	dotations et fonds divers	10 970,00 €	8 470,00 €	
13	subvention	10 800,00 €		
040	ammortissements	15 500,00 €	15 362,00 €	
Total recettes		63 970,00 €	23 832,00 €	0,00 €
			23 832,00 €	

15 362,00 €

Affectation des résultats

Budget annexe "transport"

Fonctionnement			Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		184 524,56 €	8 470,00 €		8 470,00 €	184 524,56 €
Opération de l'exercice	3 321 399,99 €	3 281 610,20 €	0,00 €	23 832,00 €	3 321 399,99 €	3 305 442,20 €
Totaux	3 321 399,99 €	3 466 134,76 €	8 470,00 €	23 832,00 €	3 329 869,99 €	3 489 966,76 €
Résultat de clôture	- €	144 734,77 €	0,00 €	15 362,00 €	0,00 €	160 096,77 €

Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	15 362,00 €
Restes à réaliser	
Besoin de financement des restes à réaliser	0,00 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €
Besoin total de financement	0,00 €
Excédent total de financement	15 362,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	144 734,77 €

Budget annexe « Domaine du Lac de Champos »
Section d'exploitation

		Budget total 2020	CA 2020
011	charges générale	176 300,00 €	150 375,51 €
65	autres charges de gestion	193 174,11 €	193 039,00 €
67	charges exceptionnelles	12 000,00 €	11 569,69 €
023	virement section d'investissement	7 800,00 €	- €
042	dotations aux amortissements	12 200,00 €	12 177,00 €
Total dépenses		401 474,11 €	367 161,20 €

13	atténuation de charges	- €	- €
70	produits des services	233 500,00 €	261 821,39 €
77	produits exceptionnels	- €	3 257,68 €
023	excédent d'exploitation reporté	167 974,11 €	167 974,11 €
042	opération d'ordres	- €	- €
Total recettes		401 474,11 €	433 053,18 €

Résultat de clôture		65 891,98 €
----------------------------	--	--------------------

Section d'investissement

		Budget total 2020	CA 2020	RAR 2020
001	résultat reporté	29 455,16 €	29 455,16 €	
20	immobilisations incorporelles	3 300,00 €	1 555,00 €	3 300,00 €
204	subvention d'équipement	0,00 €		
21	immobilisations corporelles	35 796,25 €	25 255,37 €	4 301,32 €
23	immobilisations en cours	1 385,10 €	1 385,11 €	851,32 €
Total dépenses		69 936,51 €	57 650,64 €	8 452,64 €
			66 103,28 €	

021	virement de la section d'expl.	7 800,00 €		
024	cessions	0,00 €		
10	dotations et fonds divers	49 936,51 €	49 936,51 €	
13	subvention	0,00 €	990,49 €	
16	emprunt	0,00 €		
27	immobilisations financières	0,00 €		
040	ammortissements	12 200,00 €	12 177,00 €	
Total recettes		69 936,51 €	63 104,00 €	0,00 €
			63 104,00 €	

-2 999,28 €

Affectation des résultats

Budget annexe "Domaine du Lac de Champos - camping"

Fonctionnement			Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		167 974,11 €	29 455,16 €		29 455,16 €	167 974,11 €
Opération de l'exercice	367 161,20 €	265 079,07 €	28 195,48 €	63 104,00 €	395 356,68 €	328 183,07 €
Totaux	367 161,20 €	433 053,18 €	57 650,64 €	63 104,00 €	424 811,84 €	496 157,18 €
Résultat de clôture	- €	65 891,98 €	0,00 €	5 453,36 €	0,00 €	71 345,34 €

Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	5 453,36 €
Restes à réaliser	8 452,64 €
Besoin de financement des restes à réaliser	8 452,64 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €
Besoin total de financement	2 999,28 €
Excédent total de financement	0,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 999,28 €
Excédent de fonctionnement reporté	62 892,70 €

Budget annexe « zones d'activités » Section d'exploitation

		Budget total 2020	CA 2020
011	charges générale	3 850 900,00 €	908 943,06 €
66	charges financières	11 500,00 €	
66	charges financières	32 100,00 €	43 508,41 €
043	opérations d'ordre	43 600,00 €	43 508,41 €
042	opérations d'ordre	4 905 071,22 €	4 905 071,22 €
Total dépenses		8 843 171,22 €	5 901 031,10 €

013	atténuation de charges	0,00 €	
70	produits des services	1 710 629,00 €	9 700,00 €
74	dotations, sub, participations	425 603,00 €	
043	opérations d'ordres	43 600,00 €	43 508,41 €
042	opérations d'ordres	6 663 339,22 €	5 847 822,69 €
Total recettes		8 843 171,22 €	5 901 031,10 €

Résultat de clôture		0,00 €
----------------------------	--	---------------

Section d'investissement

		Budget total 2020	CA 2020	RAR 2020
20	immobilisations incorporelles	0,00 €		
16	emprunts	76 200,00 €	76 008,89 €	
23	immobilisations en cours	0,00 €		
16	capital des emprunts	0,00 €		
001	résultats reportés	1 468 002,13 €	1 468 002,13 €	
040	opérations d'ordres	6 663 339,22 €	5 847 822,69 €	
Total dépenses		8 207 541,35 €	7 391 833,71 €	0,00 €
			7 391 833,71 €	

16	emprunts	3 302 470,13 €		
040	opérations d'ordres	4 905 071,22 €	4 905 071,22 €	
Total recettes		8 207 541,35 €	4 905 071,22 €	0,00 €
			4 905 071,22 €	

-2 486 762,49 €

Affectation des résultats

Budget annexe "zones d'activités"

Fonctionnement			Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			1 468 002,13 €		1 468 002,13 €	0,00 €
Opération de l'exercice	5 901 031,10 €	5 901 031,10 €	5 923 831,58 €	9 011 296,30 €	11 824 862,68 €	14 912 327,40 €
Totaux	5 901 031,10 €	5 901 031,10 €	7 391 833,71 €	4 905 071,22 €	13 292 864,81 €	14 912 327,40 €
Résultat de clôture	- €	0,00 €	2 486 762,49 €	0,00 €	0,00 €	1 619 462,59 €

Besoin de financement

2 486 762,49 €

Excédent de financement

0,00 €

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

0,00 €

Excédent de financement des restes à réaliser

0,00 €

Besoin total de financement

2 486 762,49 €

Excédent total de financement

0,00 €

Excédent de fonctionnement capitalisé

0,00 €

Excédent de fonctionnement reporté

0,00 €

Budget annexe « régie AEP »
Section d'exploitation

		Budget total 2020	CA 2020
011	charges générale	1 194 650,00 €	1 163 123,35 €
012	charges salariales	232 642,00 €	218 676,71 €
66	charges financières	125 700,00 €	115 667,70 €
65	autres charges de gestion	10 000,00 €	0,00 €
67	charges exceptionnelles	25 000,00 €	16 701,14 €
68	provision pour dépréciation	5 000,00 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	255 258,00 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	185 000,00 €	0,00 €
Total dépenses		2 033 250,00 €	1 514 168,90 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	1 706 250,00 €	1 847 121,58 €
77	produits exceptionnels	290 000,00 €	291 798,99 €
042	opération d'ordres	30 000,00 €	0,00 €
Total recettes		2 033 250,00 €	2 138 920,57 €

Résultat de clôture		624 751,67 €
----------------------------	--	---------------------

Section d'investissement

		Budget total 2020	CA 2020	RAR 2020
001	résultat reporté	0,00 €		
040	ammortissement des sub	30 000,00 €		
10	fonds divers	120 740,00 €	120 739,88 €	
16	capital des emprunts	232 600,00 €	189 415,94 €	31 501,72 €
20	immobilisations incorporelles	65 000,00 €		
204	subvention d'équipement	0,00 €		
21	immobilisations corporelles	227 500,00 €	85 331,27 €	
23	immobilisations en cours	30 000,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total dépenses		705 840,00 €	395 487,09 €	31 501,72 €
			426 988,81 €	

021	virement de la section d'expl.	255 258,00 €		
13	subvention	246 624,35 €		
16	emprunt	18 957,65 €		
040	ammortissements	185 000,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total recettes		705 840,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	

-426 988,81 €

Affectation des résultats

Budget annexe "régie AEP"

Fonctionnement			Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
Opération de l'exercice	1 514 168,90 €	2 138 920,57 €	395 487,09 €	0,00 €	1 909 655,99 €	2 138 920,57 €
Totaux	1 514 168,90 €	2 138 920,57 €	395 487,09 €	0,00 €	1 909 655,99 €	2 138 920,57 €
Résultat de clôture	- €	624 751,67 €	395 487,09 €	0,00 €	0,00 €	229 264,58 €

Besoin de financement	395 487,09 €
Excédent de financement	0,00 €

Restes à réaliser	31 501,72 €
-------------------	-------------

Besoin de financement des restes à réaliser	31 501,72 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €

Besoin total de financement	426 988,81 €
Excédent total de financement	0,00 €

Excédent de fonctionnement capitalisé	426 988,81 €
Excédent de fonctionnement reporté	197 762,86 €

Budget annexe « régie assainissement »

Section d'exploitation

		Budget total 2020	CA 2020
011	charges générale	1 785 650,00 €	1 058 777,84 €
012	charges salariales	296 015,00 €	291 567,98 €
66	charges financières	460 000,00 €	335 030,03 €
65	autres charges de gestion	100 000,00 €	28 687,83 €
67	charges exceptionnelles	20 000,00 €	2 654,34 €
68	provision pour dépréciation	10 000,00 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	569 475,00 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	1 037 000,00 €	0,00 €
Total dépenses		4 278 140,00 €	1 716 718,02 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	2 575 500,00 €	2 215 242,36 €
74	dotations, sub, participations	436 000,00 €	89 003,71 €
75	autres produits de gestion	6 000,00 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	692 640,00 €	451 726,80 €
042	opération d'ordres	568 000,00 €	0,00 €
Total recettes		4 278 140,00 €	2 755 972,87 €

Résultat de clôture		1 039 254,85 €
----------------------------	--	-----------------------

Section d'investissement

		Budget total 2020	CA 2020	RAR 2020
001	résultat reporté	0,00 €		
10	fonds divers	5 090,00 €	5 089,38 €	
16	capital des emprunts	746 000,00 €	463 305,54 €	47 559,97 €
20	immobilisations incorporelles	300 700,00 €	63 487,50 €	37 821,30 €
204	subvention d'équipement	0,00 €		
21	immobilisations corporelles	354 000,00 €	233 698,76 €	67 690,22 €
23	immobilisations en cours	1 212 000,00 €	278 137,53 €	59 148,25 €
040	amortissement sub	568 000,00 €		
Total dépenses		3 185 790,00 €	1 043 718,71 €	212 219,74 €
			1 255 938,45 €	

021	virement de la section d'expl.	569 475,00 €		
10	dotations, fonds divers	849 790,00 €	457 830,05 €	119 924,97 €
13	subvention	655 875,00 €		
16	emprunt	73 650,00 €	48 000,00 €	
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total recettes		3 185 790,00 €	505 830,05 €	119 924,97 €
			625 755,02 €	

-630 183,43 €

Affectation des résultats

Budget annexe "régie assainissement"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
Opération de l'exercice	1 716 718,02 €	2 755 972,87 €	1 043 718,71 €	505 830,05 €	2 760 436,73 €	3 261 802,92 €
Totaux	1 716 718,02 €	2 755 972,87 €	1 043 718,71 €	505 830,05 €	2 760 436,73 €	3 261 802,92 €
Résultat de clôture	- €	1 039 254,85 €	537 888,66 €	0,00 €	0,00 €	501 366,19 €

Besoin de financement

537 888,66 €

Excédent de financement

0,00 €

Restes à réaliser

212 219,74 €

119 924,97 €

Besoin de financement des restes à réaliser

92 294,77 €

Excédent de financement des restes à réaliser

0,00 €

Besoin total de financement

630 183,43 €

Excédent total de financement

0,00 €

Excédent de fonctionnement capitalisé

630 183,43 €

Excédent de fonctionnement reporté

409 071,42 €

Budget annexe « autorité de gestion assainissement »
Section d'exploitation

		Budget total 2020	CA 2020
011	charges générale	140 730,00 €	60 514,72 €
012	charges salariales	27 386,00 €	24 837,16 €
66	charges financières	27 500,00 €	22 451,06 €
65	autres charges de gestion	0,00 €	0,00 €
67	charges exceptionnelles	341 678,11 €	0,00 €
022	dépenses imprévues	8 000,00 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	12 980,89 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	237 000,00 €	0,00 €
Total dépenses		795 275,00 €	107 802,94 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	480 000,00 €	312 533,90 €
74	dotations, sub, participations	90 000,00 €	13 177,72 €
77	produits exceptionnels	148 275,00 €	115 694,80 €
042	opération d'ordres	77 000,00 €	0,00 €
Total recettes		795 275,00 €	441 406,42 €

Résultat de clôture	333 603,48 €
----------------------------	---------------------

Section d'investissement

		Budget total 2020	CA 2020	RAR 2020
001	résultat reporté	0,00 €		
020	dépenses imprévues	0,00 €		
16	capital des emprunts	35 250,03 €	25 220,47 €	
20	immobilisations incorporelles	90 539,74 €	17 262,50 €	10 887,50 €
21	immobilisations corporelles	50 043,88 €		32 139,63 €
23	immobilisations en cours	458 717,46 €		
10	deficit des communes	24 180,00 €	24 175,16 €	
040	amortissement sub	77 000,00 €		
Total dépenses		735 731,11 €	66 658,13 €	43 027,13 €
			109 685,26 €	

021	virement de la section d'expl.	12 980,89 €		
10	dotations, fonds divers	284 195,00 €	147 581,06 €	
13	subvention	165 040,00 €	42 638,00 €	
27	immobilisations financières	36 515,22 €		
040	ammortissements	237 000,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total recettes		735 731,11 €	190 219,06 €	0,00 €
			190 219,06 €	

80 533,80 €

Affectation des résultats

Budget annexe "Autorité de gestion assainissement"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
Opération de l'exercice	107 802,94 €	441 406,42 €	66 658,13 €	190 219,06 €	174 461,07 €	631 625,48 €
Totaux	107 802,94 €	441 406,42 €	66 658,13 €	190 219,06 €	174 461,07 €	631 625,48 €
Résultat de clôture	- €	333 603,48 €	0,00 €	123 560,93 €	0,00 €	457 164,41 €

Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	123 560,93 €
Restes à réaliser	43 027,13 €
Besoin de financement des restes à réaliser	43 027,13 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €
Besoin total de financement	0,00 €
Excédent total de financement	80 533,80 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	333 603,48 €

Budget annexe « autorité de gestion AEP » Section d'exploitation

		Budget total 2020	CA 2020
011	charges générale	4 500,00 €	43,13 €
012	charges salariales	17 688,00 €	12 373,52 €
014	reversement d'impôts	0,00 €	0,00 €
66	charges financières	6 650,00 €	2 743,41 €
65	autres charges de gestion	1 900,00 €	0,00 €
022	dépenses imprévues	1 550,00 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	50 600,00 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	48 000,00 €	0,00 €
Total dépenses		130 888,00 €	15 160,06 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	110 600,00 €	99 259,68 €
77	produits exceptionnels	16 388,00 €	16 387,61 €
042	opération d'ordres	3 900,00 €	0,00 €
Total recettes		130 888,00 €	115 647,29 €
Résultat de clôture		100 487,23 €	

Section d'investissement

		Budget total 2020	CA 2020	RAR 2020
001	résultat reporté	0,00 €		
040	ammortissement des sub	3 900,00 €		
16	capital des emprunts	4 660,00 €	4 655,87 €	
20	immobilisations incorporelles	80 000,00 €		
204	subvention d'équipement	0,00 €		
21	immobilisations corporelles	229 000,00 €		13 515,00 €
23	immobilisations en cours	40 850,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total dépenses		358 410,00 €	4 655,87 €	13 515,00 €
			18 170,87 €	

021	virement de la section d'expl.	50 600,00 €		
024	cessions	0,00 €		
10	dotations, fonds divers	81 065,00 €	81 065,00 €	
13	subvention	12 250,00 €		
16	emprunt	166 495,00 €		
27	immobilisations financières	0,00 €		
040	ammortissements	48 000,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total recettes		358 410,00 €	81 065,00 €	0,00 €
			81 065,00 €	

62 894,13 €

Affectation des résultats

Budget annexe "Autorité de gestion AEP"

Fonctionnement			Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
Opération de l'exercice	15 160,06 €	115 647,29 €	4 655,87 €	81 065,00 €	19 815,93 €	196 712,29 €
Totaux	15 160,06 €	115 647,29 €	4 655,87 €	81 065,00 €	19 815,93 €	196 712,29 €
Résultat de clôture	- €	100 487,23 €	0,00 €	76 409,13 €	0,00 €	176 896,36 €
Besoin de financement			0,00 €			
Excédent de financement			76 409,13 €			
Restes à réaliser			13 515,00 €			
Besoin de financement des restes à réaliser			13 515,00 €			
Excédent de financement des restes à réaliser			0,00 €			
Besoin total de financement			0,00 €			
Excédent total de financement			62 894,13 €			
Excédent de fonctionnement capitalisé			0,00 €			
Excédent de fonctionnement reporté			100 487,23 €			

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 24 mars 2021

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République a renforcé les mesures d'information préalables au vote des budgets. Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, le Président de l'EPCI doit soumettre à délibération un Rapport d'Orientations Budgétaires, lequel est ensuite transmis aux services de l'Etat et aux communes membres de l'EPCI

Ce rapport comprend :

- ✓ les orientations budgétaires de l'année,
- ✓ les engagements pluriannuels envisagés,
- ✓ la structure de la dette,
- ✓ une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Avis favorable du bureau :

- **Mise en place d'une aide aux communes dès 2022**
- **Prévoir le financement de cette aide aux communes**
- **Porter le taux de la taxe sur le foncier bâti à 1% dès 2021 et + 1% en 2022 (aide aux communes)**
- **Pas d'évolution de la Taxe GEMAPI en sept 2021**
- **Evolution du Versement mobilité au 1^{er} janvier 2022**
- **Soumis au Conseil d'Agglomération du 24 mars 2021**

Réfection de 4 courts de Tennis Club du Lac de Champos - Demande de financement d'une étude d'avant-projet

Le domaine du Lac de Champos met à disposition du Tennis-Club du Lac de Champos 4 courts de Tennis. Ce club a été créé en 1984 avec un professeur diplômé d'Etat et une moyenne de 100 licenciés. Celui-ci :

- ✓ Est engagé en compétition avec des équipes féminines et masculines engagées en championnat de Ligue ;
- ✓ Organise des stages découvertes tout public auprès des scolaires et des centres de loisirs
- ✓ Réserve 2 courts en saison estivale aux clients du camping.

Son budget de fonctionnement est d'environ 10K€ /an. Cette année le club ressent l'effet de la crise sanitaire avec une baisse des adhésions (75 membres) et souffre de l'attractivité des terrains couverts de Romans.

Les terrains ont été construits en 1984 et rénovés en 2011 par la CC Pays de l'Herbasse. Entre 2010 et 2013, la CCPH a réalisé des travaux d'éclairage et une rénovation des courts pour 58 273 € :

- ✓ 35 573 € pour l'éclairage des courts et du Club House ;
- ✓ 21 000 € pour la rénovation des 4 courts : 7,2K€ pour le ponçage, traitement et mise en place d'un revêtement résine sur les courts n° 1 et 2 et 13,8K€ pour le colmatage des fissures et la reprise des courts de tennis 3 et 4.

Sur l'ensemble de ces travaux, le Club a participé à hauteur de 10K€ (2 X 5K€)

La mise à disposition des courts fait l'objet d'un conventionnement avec une mise à disposition à titre gracieux au Tennis Club du Lac de Champos (TCLC) pour une durée de 5 ans, à compter du 01/02/2018. L'engagement des parties est le suivant :

Le TCLC :

- ✓ assure l'entretien courant des locaux, des surfaces des courts ;
- ✓ assume la responsabilité des dégradations commises par les licenciés ;
- ✓ informe ces usagers des conditions d'accès spécifique lié au domaine du lac de Champos ;

Arche Agglo assure :

- l'exclusivité de l'usage des biens au TLC ;
- prend en charge les frais liés à la consommations d'eaux et d'électricité
- assure l'entretien des installations, hors entretien courant à la charge du TCLC, dont les frais de contrôle

La convention précise les points suivants pour les travaux : « Si de gros travaux devaient intervenir, les 2 parties se rapprocheraient afin de convenir et définir d'un commun accord des modalités financières de réalisation et de la répartition des prises en charges financières par chaque partie. »

Un point annuel est organisé avec la Direction du Patrimoine et du domaine du Lac de Champos. Lors du rendez-vous technique, le Club a sollicité à l'agglomération (février 2020 et décembre 2020) pour étudier les conditions de rénovation des courts.

En 2016, Le Club avait en effet réalisé un diagnostic des courts de Tennis qui montre de nombreux désordres à corriger. Il présente une première approche au ratio du coût des travaux à prévoir pour une rénovation **27 à 49 K€ HT par cour, soit une enveloppe potentielle de travaux de l'ordre de 108 à 196 K€ au total pour 4 courts.**

Au-delà de cet investissement, ce diagnostic met en avant des équipements vieillissants :

- ✓ Les clôtures seraient à reprendre rapidement pour un coût estimé de l'ordre de 24 K€ (nécessité de remplacement à court terme des grillages hauts pour 2 des 4 courts).
- ✓ Par ailleurs, les locaux du « Tennis Club House » sont des locaux amiantés nécessitant une rénovation (non chiffrée à ce stade)

Le coût global travaux pourrait avoisiner les 300 K€ pour une rénovation qui inclurait également le Tennis Club.

Le Club souhaite qu'une étude soit engagée pour la réfection des terrains de Tennis : étude topographique et étude d'avant-projet d'aménagement et d'estimation financière.

Le montant de l'étude est estimé à 7 350 € HT, soit 8 820 € TTC

Elle doit nécessairement être réalisée par une société habilitée par la fédération pour garantir le respect des préconisations techniques fédérales.

Le Club souhaiterait que ce soit ARCHE Agglo qui prenne en charge l'étude et pourrait envisager une participation plutôt symbolique sur l'ensemble du projet.

Il convient que l'agglomération puisse se positionner politiquement sur le financement éventuel de cette étude et à terme des investissements. Une rencontre pourra être organisée avec les représentants du Club, Jean-Louis BONNET et Claude FOUREL. Tous deux ont souhaité échanger au préalable en bureau sur la position à tenir avant cette rencontre.

En matière de financements mobilisables sur l'investissement, le Tennis Club envisage de solliciter le soutien de :

- ✓ L'Etat – via l'agence nationale du Sport ;
- ✓ De la fédération dont les priorités portent plutôt sur les terrains en terre battue ou couverts et dont la participation reste plutôt symbolique (entre 5 et 10%)
- ✓ La région ;
- ✓ L'agglomération et des communes ;
- ✓ Voir des financements privés (ex : couverture des courts avec photovoltaïque)

A titre d'exemple, la commune de St Péray a réalisé récemment des terrains couverts pour 817K€ financés comme suit : la Région (350 K€), l'État (170 K€), le Département (80 K€), la commune (217K€).

Il est presque certain que le projet sur le domaine ne disposera pas de la même optimisation de financement du fait notamment de sa nature (rénovation d'ouvrages de type standard).

Le Tennis Club semble attaché à Champos. Il reste toutefois ouvert à des solutions sur un projet neuf sur une des communes environnantes. Pour Arche Agglo, Le Tennis Club constitue un cas particulier :

- ✓ Il fait partie du patrimoine de la collectivité ;
- ✓ Il permet d'offrir une offre de prestation de loisirs pour les clients du camping avec 2 courts disponibles ;

S'agissant du domaine de la collectivité, c'est la CCPH qui a jusqu'à présent assumé la maîtrise d'ouvrage des investissements liés à cet équipement. Cela implique normalement un portage financier avec un reste à charge à minima de 20 % pour l'agglomération (si 80% de subvention).

Pour autant, le besoin d'usage pour Champos est faible, le domaine met à disposition gratuitement 2 courts de tennis pour les clients du camping sur la période de juillet août (2 mois), soit un taux d'usage faible de 8,5% (62 jours d'utilisation pour 2 courts soit $(62/365) \times 2/4$ (2 courts sur 4)).

Le montant de la participation d'Arche Agglo pourrait se définir en fonction de plusieurs hypothèses :

- ✓ **Proposer une participation symbolique à l'étude et aux travaux correspondant à l'usage de la collectivité pour le domaine. (Il convient de rappeler ici qu'une réfection pour une pratique de loisirs ne nécessiterait pas d'étude d'un BE);**
- ✓ **Limiter la participation de l'agglomération aux travaux qu'elle aurait eu à réaliser pour offrir 1 ou 2 courts loisirs en bon état pour le domaine sans qu'ils soient nécessairement conformes à l'homologation fédérale (40 à 50K€ à prévoir sur les 3 à 5 ans à venir);**
- ✓ **Accepter de financer l'étude en intégrant une réflexion sur la réfection des Tennis dans le PPI de Champos. On peut s'interroger sur la pertinence de cette hypothèse qui est loin des objectifs du domaine tourné plutôt vers les loisirs.**

Vu le montant de l'investissement à réaliser, celui-ci dépasse largement les simples besoins de Champos et pose la question du soutien à un club associatif installé sur le domaine et qui rayonne sur les communes avoisinantes.

La position de l'agglomération doit aussi se faire en bonne cohérence de sa politique sportive en cours de construction. En fonction de celle-ci, cela peut poser la question du soutien des communes environnantes qui aujourd'hui ne subventionnent pas l'association et n'ont pas à gérer cet équipement.

Avis du bureau reportée dans l'attente de la définition de la politique sportive de l'Agglo - non soumis au conseil d'Agglo

Acquisition du terrain pour le Collège de Mercurol-Veaunes

En application des délibérations du 15 mai 2019 et du 26 février 2020 ARCHE Agglo est partenaire du département de la Drôme et de la commune dans le projet de construction du collège de Mercurol-Veaunes.

Conformément aux termes de ce partenariat ARCHE Agglo se doit, notamment, de mettre à disposition du département le foncier d'assise du projet.

A ce titre il est proposé au bureau de valider la signature d'un compromis :

Mrs Aimé et Pascal Fayolle - parcelle ZN 60 d'une superficie de 26 610 m²

- ✓ **Partie constructible, estimée à 18 610 m²** : 16,5 € du m² complété par une indemnité de réemploi d'une valeur de 2.2 € du m² et d'une indemnité de valorisation du capital végétal de 1.3 € du m² ce qui porte le prix d'acquisition tous éléments confondus à 20 € du m².
- ✓ **Partie non constructible, estimée à 8 000 m²** : 1,5 € du m² complété par une indemnité de réemploi d'une valeur de 2.2 € du m² et d'une indemnité de valorisation du capital végétal de 1.3 € du m² ce qui porte le prix d'acquisition tous éléments confondus à 5 € du m².

En complément une indemnité sera versée pour le déplacement de l'éolienne présente sur la parcelle.

M. Florent Viale - parcelle ZN 72 d'une superficie de 11 187 m²

- ✓ **Partie constructible, estimée à 9 187 m²** : 16,5 € du m² complété par une indemnité de réemploi d'une valeur de 2.2 € du m² et d'une indemnité de valorisation du capital végétal de 1.3 € du m² ce qui porte le prix d'acquisition tous éléments confondus à 20 € du m².
- ✓ **Partie non constructible, estimée à 2 000 m²** : 1,5 € du m² complété par une indemnité de réemploi d'une valeur de 2.2 € du m² et d'une indemnité de valorisation du capital végétal de 1.3 € du m² ce qui porte le prix d'acquisition tous éléments confondus à 5 € du m².

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 24 mars 2021

Culture – Rapporteur Béatrice FOUR

Convention de partenariat avec le SOAR (= Quelques p'Arts) pour un projet sur le bassin de vie de Saint-Félicien,

Dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Education aux Arts et à la Culture 2018 – 2020 dont ARCHE Agglo est signataire, un projet artistique (la saison se termine en juillet 2021) est déployé sur le territoire de l'Agglomération. A ce titre ARCHE Agglo perçoit annuellement 75 000€ de subventions de la DRAC et des deux Départements.

Le développement de ce projet, qui couvre différents champs thématiques, est mis en œuvre par différents partenaires comme indiqués ci-dessous dont l'Association Secteur Ouvert des Arts de la Rue (SOAR).

- ✓ Eveil artistique et culturel avec les structures d'accueil du très jeune enfant
- ✓ Musique et Numérique : la SMAC 07, La Cordo, Théâtre de Privas, la Prose des Sables
- ✓ Art Contemporain et Patrimoine : Château-Musée de Tournon, Collectif Papier
- ✓ Education à l'image / Cinéma : Ecran Village, MJC du Pays de l'Herbasse, Théâtre Jacques Bodoin
- ✓ Education Aux Médias et à L'information : Déclic Radio
- ✓ La Parole Vivante (théâtre) : Comédie de Valence, Quelques p'Arts, Théâtre de Privas
- ✓ Cirque : SOAR, La Cascade, Théâtre Jacques Bodoin (Tournon), MJC du Pays de l'Herbasse, Cie Le Voyageur Debout

A titre d'exemples des interventions sont proposées cette année dans 38 classes de primaire (cycle 2, cycle 3 et classes mixtes) dans 7 collèges et lycées, mais aussi dans les structures d'accueil d'enfants et de jeunes.

Le SOAR coordonne deux projets dans la CTEAC en 2021 :

- ✓ Un parcours autour des arts du cirque qui se traduit par des interventions auprès de 7 classes de l'Ecole Jean-Moulin de Tain l'Hermitage ainsi qu'auprès des ETAPS = intervenants sportifs de la

commune dans les classes. Ce projet est en cours de réalisation et se terminera d'ici la fin de l'année scolaire 2020/2021.

- ✓ Un programme d'actions à destination de divers publics du territoire sur le bassin de vie de Saint-Félicien. Ce projet se déroulera sur la période du 1er avril au 31 juillet 2021, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires. Il associera à minima, l'Hôpital Local (EHPAD) et le Centre de Loisirs intercommunal ARCHE Agglo. L'objectif est d'impliquer les publics dans un processus de création autour de la littérature vivante et de la musique.

Le montant des dépenses pour ces deux projets est estimé 12 000€ maximum. L'aide versée, notamment au regard de la crise sanitaire sera calculée au regard des ateliers effectivement réalisés.

Il est ainsi proposé de signer la convention avec l'association SOAR avec échéance au 31 juillet 2021 pour un montant maximum de 12 000 euros.

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 24 mars 2021

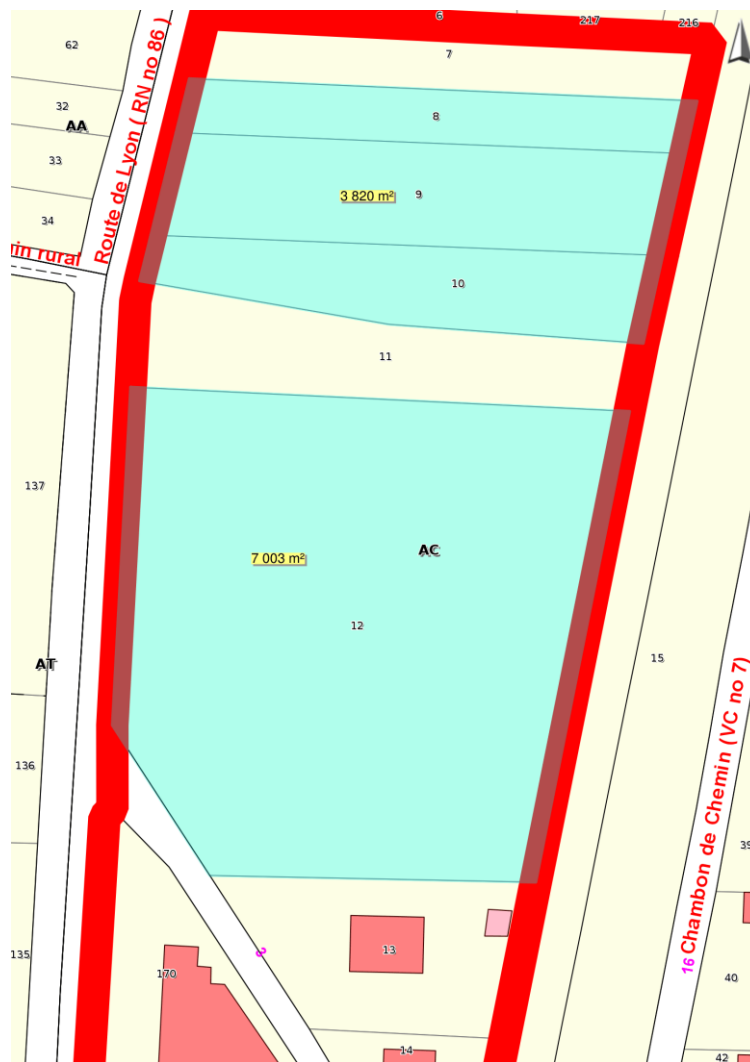
Développement économique – Rapporteur Jean Louis WIART

Acquisition foncière ZA les Maisons Seules à Saint-Jean de Muzols

ARCHE Agglo est propriétaire de 10 823 m² sur l'espace économique des Maisons Seules à Saint Jean de Muzols d'une superficie totale de 13 124 m² de terrains à vocation économique dans le PLU de la commune.

Historiquement, la majeure partie des terrains des Maisons Seules ont été acquis par la Communauté de communes du Tournonais au prix de 4 et 5 €. Seuls 2 terrains n'ont pas été achetés car à l'époque, les propriétaires n'étaient pas vendeurs.

Aujourd'hui ARCHE Agglo a la possibilité d'acquérir le tènement de la famille Cerdan cadastrée AC 11 d'une superficie de 1 337 m² situé au milieu de cet espace. Jusque-là, les propriétaires n'étaient pas vendeurs. Les propriétaires (Yan, Sandrine, Bernadette) en indivision ont donné leur bon pour accord pour une vente à 7 €/m².



Proposition au bureau : acheter le terrain de la famille Cerdan au prix de 7 €/m²

Avis favorable du bureau - dossier soumis au Conseil d'Agglomération du 24 mars 2021

Convention Ardèche Nature ENS Doux Duzon Daronne 2021

Depuis 2015, ARCHE Agglo s'engage auprès du Département de l'Ardèche dans la gestion de l'Espace Naturel Sensible des gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne (ENS 3D). A l'issue de deux plans de gestion (2015-2017 / 2018-2020), le Comité de suivi a validé le programme d'actions pour 2021. Il se concrétise par la signature de la Convention Ardèche Nature avec le CD 07.

3 grands axes de travail :

- ✓ Axe 1 : Connaissance, suivi et préservation
- ✓ Axe 2 : Accueil des publics, sensibilisation et communication
- ✓ Axe 3 : Animation et coordination

Comme chaque année, des porteurs de projets mènent leurs propres actions sur ce site, directement cofinancés par le CD 07. ARCHE Agglo porte d'autres actions et pilote l'ensemble du site à travers l'animation et la coordination de l'ensemble des partenaires et actions (subventions du CD 07 au poste de chargée de mission ENS).

Budget prévisionnel Convention Ardèche Nature ENS 3D 2021					
BP TOTAL	BP ARCHE Agglo 2021				
Coût global	MO ARCHE Agglo	Sub Dpt 07		Autofi ARCHE Agglo	
85 645 €	41 500 €	20 750 €	50%	20 750 €	50%

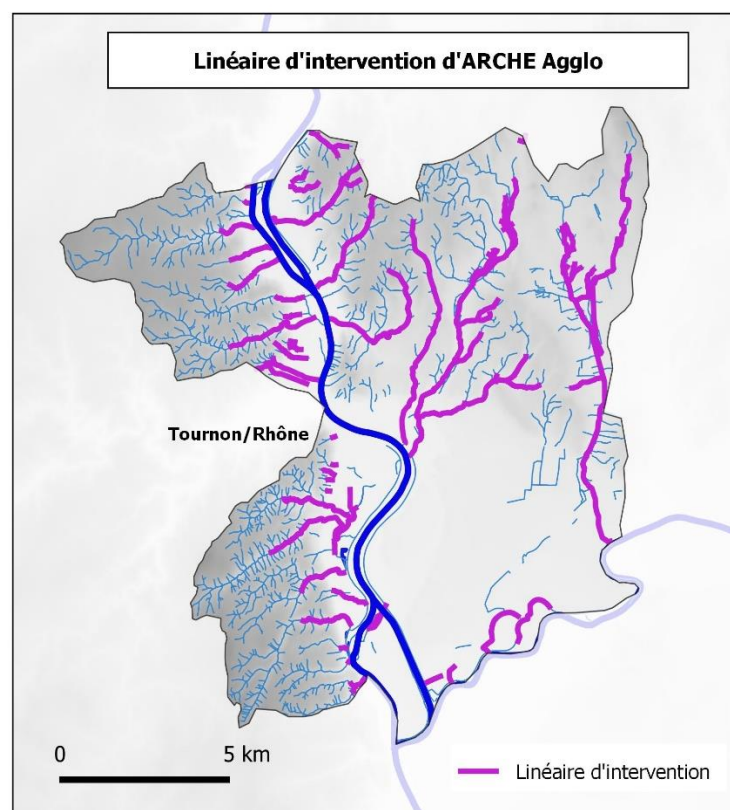
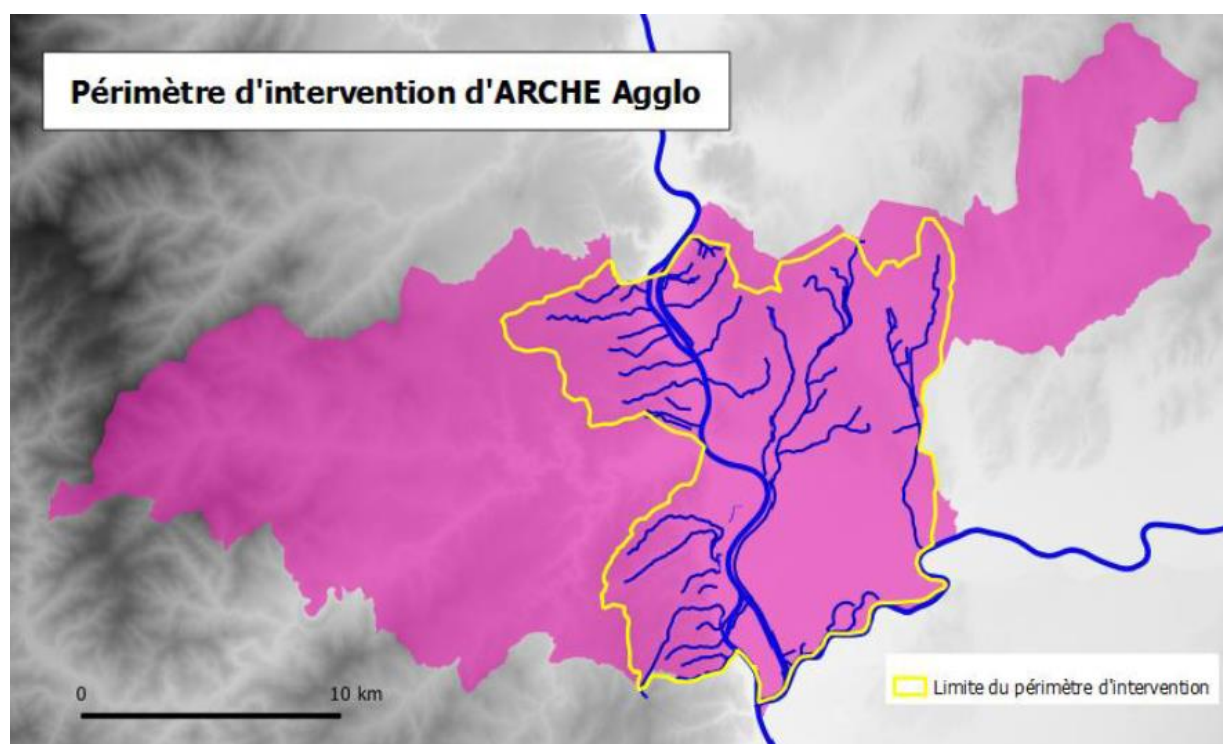
Il est proposé au bureau de valider le programme d'actions 2021, de signer la CAN ENS 3D 2021 et de solliciter les subventions pour 2021

Infos :

- Inauguration des totems portes d'entrée de site **le jeudi 18 mars à 14h** sur la commune de Lemps.
- Diffusion de la carte sensible de l'ENS 3D auprès des communes et partenaires.

Avis favorable du bureau - dossier soumis au Conseil d'Agglomération du 24/03**Règlement d'intervention sur les cours d'eau**

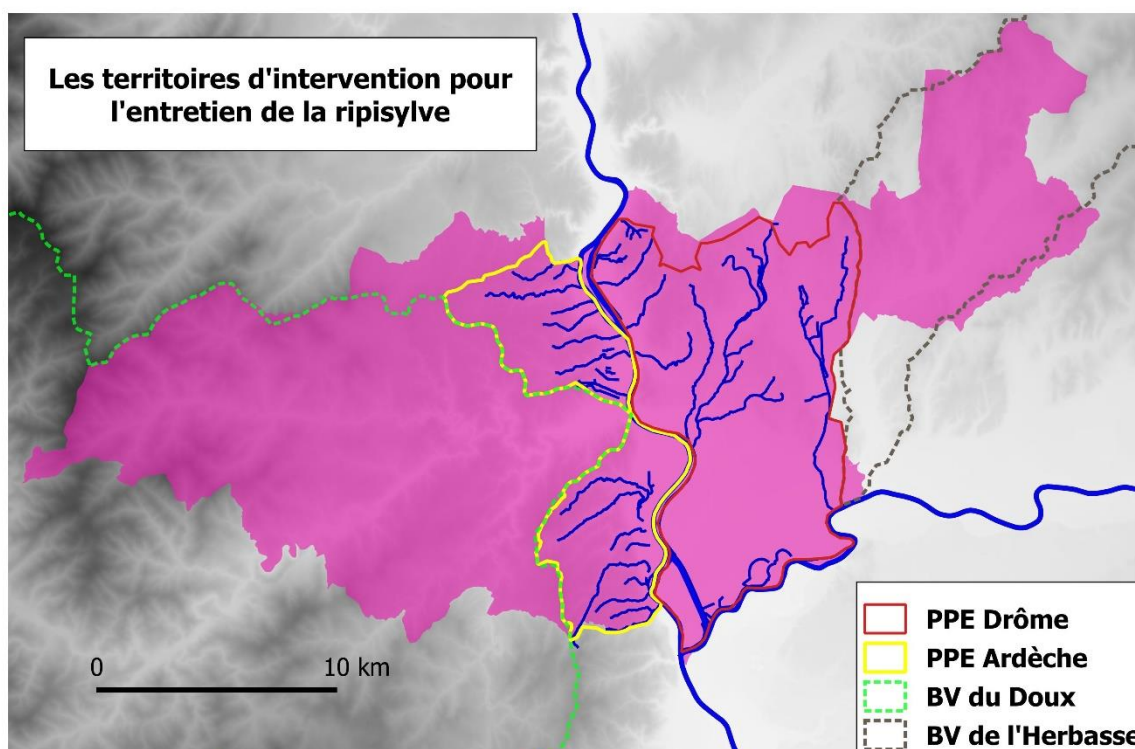
Le règlement a vocation à définir précisément le périmètre d'intervention d'ARCHE Agglo ainsi que la nature de ses interventions, dont la majeure partie font l'objet d'un Programme Pluriannuel d'entretien (cf point suivant). Il s'appliquera uniquement sur le périmètre où ARCHE Agglo exerce la compétence GEMAPI en direct. Il a vocation à harmoniser l'intervention d'ARCHE Agglo sur les cours d'eau concernés et à préciser la répartition des rôles entre la collectivité et les communes. Le règlement précise ainsi les modalités d'entretien de la végétation en fonction des enjeux, la gestion des pièges à matériaux, la prise en charge par la collectivité des projets structurants (bassins écrêteurs, renaturation de cours d'eau...) ainsi que la collaboration nécessaire entre les communes ARCHE Agglo en cas de crue.



Ardèche	Drôme
Gestion de 105 km de cours d'eau	
9 communes 26 km d'intervention	15 communes 79 km d'intervention
Gestion communale jusqu'en 2019	Gestion par l'intercommunalité depuis 1993
<u>Depuis 2020 :</u> Harmonisation des interventions par ARCHE Agglo	

Plan Pluriannuel d'Entretien 2021-2025 et déclaration d'intérêt général

Les plans pluriannuels d'entretien concernent le même périmètre que le Règlement d'intervention sur cours d'eau. Il y en a deux, un par département comme l'indique la carte suivante :



Les modalités d'entretien de la végétation ont été définies selon les règles suivantes :

- **Entretien annuel** sur les tronçons à enjeu (Manuel ou mécanique)

Enjeux	Fréquence de l'entretien
Enjeux Inondation forts Ouvrages Hydrauliques (digues et barrages)	2 fois / an
Enjeux Inondation modérés	1 fois /an

- **Restauration pluriannuelle** en fonction :

- des enjeux identifiés en aval
- des évènements météorologiques

Fréquence de la restauration
Tous les 3 ans
Tous les 5 ans
Tous les 10-15 ans

- **Non intervention contrôlée** => Uniquement en cas d'évènement climatique majeur

A noter que l'épisode neigeux de novembre 2019 a engendré des dégâts importants sur 40 km de cours d'eau. Les PPE intègrent donc la restauration de ces linéaires sur toute la durée de la programmation avec une priorisation des interventions. Ces travaux de restauration seront réalisés par l'équipe Rivière durant une période estimée à 6 mois annuellement sur la période 2021-2025.



PPE 2021-2025 : Programmation financière

		2021	2022	2023	2024	2025
Entretien annuel	Equipes d'insertion	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
	Mécanique	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
	Equipe rivière	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
	Restauration	98 000	98 000	98 000	98 000	98 000
TOTAL annuel Investissement		158 000	158 000	158 000	158 000	158 000

	2021	2022	2023	2024	2025
Autofinancement	140 000	142 000	148 000	140 000	140 000
Recette (Sub CD26)	18 000	16 000	10 000	18 000	18 000
TOTAL	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000

D'autres financements possibles du CD07 et de l'Agence de l'Eau mais pas de certitude à l'heure actuelle ...

Sur la base de cette programmation, une demande de DIG (Déclaration d'Intérêt Général) sera déposée auprès des DDT de la Drôme et de l'Ardèche une fois que le conseil communautaire aura délibéré. Après une phase d'instruction par les services de l'Etat, un arrêté préfectoral de DIG sera publié. Cet arrêté permettra d'être en accord avec la réglementation en vigueur et permettra à ARCHE Agglo d'intervenir dans un cadre légal sur des parcelles privées sous couvert d'Intérêt général. Il s'agit principalement ici de protéger les biens et les personnes du risque Inondation et d'améliorer l'état écologique des cours d'eau.

Le règlement d'intervention et le PPE autorisé par un arrêté préfectoral de DIG constitueront les documents cadres de l'intervention d'ARCHE Agglo.

Avis favorable du bureau - dossier soumis au Conseil d'Agglomération du 24/03

Plan Pluriannuel d'Investissement « Protection contre les inondations »

Un groupe de travail issu de la commission Rivière s'est réuni les 14 et 27 janvier 2021 pour établir une liste exhaustive des travaux en lien avec le « PI » de la GEMAPI et prioriser les actions au vu des moyens techniques et financiers d'Arche agglo. Cette démarche a été rendue nécessaire et indispensable à la vue des montants importants d'actualisation des projets (dossiers réglementaires, acquisitions foncières, montant des travaux) de l'ordre de 2 409 000 € HT.

Axes PAPI	Montant labellisation PAPI (2019/2024)	Taux de financement	Montant actualisé	Variation
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	314 500.00 €	47%	338 000.00 €	7.5%
Axe 2 : Amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations	105 000.00 €	50%	80 000.00 €	-23.8%
Axe 3 : Amélioration de l'alerte et de la gestion de crise	42 500.00 €	0%	43 000.00 €	1.2%
Axe 4 : Amélioration de la prise en compte du risque dans l'urbanisme	- €		- €	
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	252 500.00 €	50%	252 500.00 €	0.0%
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	9 285 000.00 €	50%	11 265 000.00 €	21.3%
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	310 000.00 €	50%	740 000.00 €	138.7%
Total :	10 309 500.00 €	48%	12 718 500.00 €	23.4%
Subvention PAPI de 48% (taux moyen) :	4 948 560.00 €			

Une réflexion est engagée afin d'optimiser les recettes (fond Barnier – Etat) via un avenant au Programme d'Action pour la Protection contre les Inondations. Cet avenant portera :

- ✓ sur une réaffectation des crédits de projets dont on sait que techniquement ils ne pourront pas être engagés durant ce PAPI vers des projets plus matures,
- ✓ une augmentation de l'enveloppe de 10 %.

Ainsi trois scénarios ont été étudiés :

- ✓ Engagement des actions sans avenant,
- ✓ Engagement des actions avec un avenant simplifié (max 10% supplémentaire / aides initiales),
- ✓ Avenant complet (application du taux d'aide classique).

Détails présentés ci-dessous :

	Pas d'avenant	Avenant simplifié	Avenant complet
Augmentation fond propre	2 409 000.00 €	1 914 144.00 €	1 252 680.00 €
Gain de subvention	- €	494 856.00 €	1 156 320.00 €
Temps à passer	0 j	30 j	45 j
Instruction		Niveau régional, donc plus rapide	Niveau national donc délai rallongé
Décalage des actions	aucun	6 à 8 mois	1,5 à 2 ans

Le groupe de travail a proposé de partir sur un avenant simplifié et de redéfinir les priorités d'interventions.

Les priorités d'intervention sont définies selon les critères ci-dessous :

Sur cette base et suite à la position du Bureau du 04/03 pour embaucher un ingénieur à temps plein mutualisé avec le SMBV Doux, la programmation pourrait être la suivante (les décalages dans le temps

Enjeux humains	Enjeux économiques	Urgence (risque d'aggravation des inondations)	Subvention
4 : habitants > 1 000	4 : entreprises > 15	4 : risque de rupture pour de faibles crues	2 : subvention arrivant à terme d'ici 2 ans
3 : habitants > 500	3 : entreprises > 10	3 : ERP sensibles en zone inondables	1 : subvention arrivant à terme d'ici 5 ans
2 : habitants > 100	2 : entreprises > 5	2 : ERP non sensibles en zones inondables	0 : pas de subvention demandée
1 : habitants > 0	1 : entreprises > 0	1 : risque de rupture pour de fortes crues	
0 : habitants = 0	0 : entreprises = 0	0 : pas de risque d'aggravation	

par rapport à la programmation initiale sont soulignés en jaune).

Libellé de l'action	Priorité (note /14)	2021	2022	2023	2024	-> Nouveau PAPI		
		Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT	2025	2026	Total
						Montant HT	Montant HT	Montant HT
Bassin versant de la Veauene – Création de 6 zones de rétention et reprise du lit de la Veauene dans Curson	9	80 000,00 €	3 500 000,00 €	1 500 000,00 €				5 080 000,00 €
Bassin versant Bouterne / Burge - Poursuite de l'aménagement de la Bouterne à Tain l'Hermitage et Mercurol- Veauenes	11	350 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €		2 000 000,00 €	1 000 000,00 €	3 410 000,00 €
Bassin versant Bouterne / Burge - Aménagement de la Burge	10					25 000,00 €	150 000,00 €	175 000,00 €
Gestion des ruissellements - quartier des Odouards à Mercurol	3		20 000,00 €	50 000,00 €	1 000 000,00 €			1 070 000,00 €
Petits affluents rive gauche du Rhône - Aménagements de la Rionne à Erôme	7		50 000,00 €	30 000,00 €	1 000 000,00 €			1 080 000,00 €
Petits affluents rive gauche du Rhône – Bassin versant du Gervans modification d'un pont à Gervans	2	50 000,00 €						50 000,00 €
Petits affluents du Rhône rive gauche – Le ruisseau des Marais et des Barres à Serves sur Rhône – création d'un lit aérien	4		150 000,00 €					150 000,00 €
Petits affluents du Rhône rive gauche – Le ruisseau des Marais et des Barres à Serves sur Rhône – création de bassins de rétention	8		30 000,00 €			30 000,00 €	20 000,00 €	80 000,00 €
Petits affluents du Rhône rive droite – Ruisseau les Palets à Saint Jean de Muzols - Gestion des ruissellements	4		20 000,00 €	180 000,00 €				200 000,00 €
Etude de définition des travaux de limitation des inondations des petits affluents du Rhône rive droite				20 000,00 €	30 000,00 €			50 000,00 €
Petits affluents rive gauche du Rhône – Bassin versant du Torras – Réfection de la digue prioritaire du Colombier dans Tain l'Hermitage	11	10 000,00 €	150 000,00 €	10 000,00 €	450 000,00 €			620 000,00 €
Petits affluents rive gauche du Rhône – Bassin versant du Torras – Aménagement global	9		60 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €			120 000,00 €
Petits affluents rive gauche du Rhône – Bassin versant du Torras – Aménagement global						350 000,00 €	1 100 000,00 €	1 450 000,00 €
Travaux digue du Rhône à Tain	12	880 000,00 €						880 000,00 €
Petits affluents du Rhône rive gauche – Le ruisseau de Crozes – création de bassins de rétention	2	20 000,00 €				30 000,00 €	20 000,00 €	70 000,00 €
Actions liées à la gestion des milieux aquatiques		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	900 000,00 €
Distribution kits économie d'eau + cuve récupération eau de pluie		40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	240 000,00 €
Total d'investissement par année		1 580 000,00 €	4 210 000,00 €	2 040 000,00 €	2 690 000,00 €	2 625 000,00 €	2 480 000,00 €	15 625 000,00 €

Synthèse des modifications :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant total (HT)
Dépense par an avant GT PPI	1 840 K€	4 040 K	2 970 K€	4 670 K€	625 K€	1 480 K€	15 625 K€
Dépense par an après GT PPI	1 580 K€	4 210 K€	2 040 K€	2 690 K€	2 625 K€	2 480 K€	15 625 K€

En synthèse :

Projets impactés de priorité > 8 :

6.2 – Bouterne : décalage des travaux de 1 à 2 ans. **Travaux en 2024 très peu probable au regard des obstacles à lever – modification du périmètre de protection du captage d'AEP & sous réserve des résultats de l'archéologie préventive.**

Risques encourus : décalage plus important pour la Bouterne : intégration dans un nouveau PAPI

7.2 – Torras global : décalage de 1 an **(concertation à lancer, avenant PAPI nécessaire)**

Projets impactés de priorité < 8 :

6.4 – Quartier des Odouards à Mercurol : décalage de 1 an **(MOE et dossiers réglementaires à lancer, définition du périmètre d'intervention d'ARCHE Agglo dans le cadre de la compétence GEPU)**

6.7 – Serves/Rhône : décalage de 1 an **(quelques points à valider, avenant PAPI nécessaire)**

Approche budgétaire (recettes prévisionnelles du fond Barnier selon règlement financier en vigueur) :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant total (HT)
Travaux	1 580 K€	4 210 K€	2 040 K€	2 690 K€	2 625 K€	2 480 K€	15 625 K€
Sub PAPI	660 K€	1 945 K€	825 K€	275 K€	1 202,5 K€	1 135 K€	6 042,5 K€
Fonctionnement (base CA 20, charge nette)	537 K€	550 K€	561 K€	575 K€	587 K€	600 K€	3 410 K€
Taxe GEMAPI	1 000 K€	1 000 K€	1 000 K€	1 000 K€	1 000 K€	1 000 K€	6 000 K€
Budget général	457 K€	1 815 K€	776 K€	1 990 K€	1 009,5 K€	945 K€	6 992,5 K€

La question de l'évolution de la taxe GEMAPI devra être abordée (cf ROB)

Pour information du bureau

Contentieux Bouterne – Protocole transactionnel

Rappel : affaissement du matelas de gabion, sous-dimensionnement du bassin situé en amont de Chantemerle les Blés, au droit de la RD 109.

- ✓ Septembre 2016 : requête en référé
- ✓ Avril 2017 : nomination de l'expert et réunion sur site pour constat

- ✓ Juin 2017 : sapiteur topographique (LAMOULERE) => sous-dimensionnement = 17 540 m³
- ✓ Juillet 2018 : sapiteur géotechnique (SAGE) => ouvrage stable en absence d'eau (présence d'eau non étudiée)
- ✓ Septembre 2018 : sapiteur hydraulicien (ISL) => pas d'impact sur le rôle de l'ouvrage (écrêtement) mais surverse prématurée
- ✓ Septembre 2019 : conclusion de l'expert

Conclusion de l'expert : efficacité de l'ouvrage garantie mais défauts de réalisation du déversoir ;

Evaluation du chiffrage des préjudices subis par ARCHE AGGLO, d'un montant total de 186 481,17 € HT (soit 223 776,80 € TTC) intégrant :

- ✓ le coût des travaux de reprise des désordres affectant le Bassin n°1 réévalués à 149 470 € HT (soit 179 364,00 € TTC) ;
- ✓ l'indemnisation du préjudice d'immobilisation du personnel d'ARCHE AGGLO évalué à 9618 € HT (soit 11 541 € TTC) ;
- ✓ les frais d'expertise supportés par ARCHE AGGLO à hauteur de 27 393,17 € HT (soit 32 871,80 € TTC).

Répartition : GUINTOLI 45% - BOISSET 20% - MACCAFERRI 15% - ARTÉLIA 20%

Suites aux conclusions de l'expert :

- ✓ Novembre 2019 : demande d'accord transactionnel envoyée par DELSOL
- ✓ Février 2020 : rencontre sur place MOE/Entreprise pour trouver une solution d'aménagement
- ✓ Septembre 2020 : dépôt d'un recours indemnitaire en absence de retour sur l'accord transactionnel
- ✓ Octobre 2020 : rencontre Arche/Guintoli pour trouver une solution d'aménagement

Solution envisagée : Cout des travaux : 149 470 € HT ; Maitrise d'œuvre interne

- ✓ Dépose des gabions
- ✓ Pose d'enrochements liaisonnés
- ✓ Rehausse du déversoir par réglette béton

Suites :

- ✓ Janvier 2021 : Accord de toutes les parties pour règlement amiable
- ✓ Février 2021 : Rédaction du protocole d'accord (**disponible en téléchargement**) : Guintoli, réalisation des travaux /Maccaferri et Artélia, versement de l'indemnisation
- ✓ Mars 2021 : Accord des parties adverses sur le protocole
- ✓ Mars 2021 : Validation au bureau
- ✓ Mai 2021 : Réalisation des travaux sous maitrise d'œuvre interne

Avis favorable du bureau - dossier soumis au Conseil d'Agglomération du 24/03

Convention de délégation au titre de l'exploitation courante du service d'eau potable de la commune de Pailharès (point non inscrit à l'ordre du jour)

L'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à une Communauté d'agglomération de confier par convention à une commune, tout ou partie de l'exploitation d'un service d'eau potable, au nom et pour le compte de la CA.

Dans l'objectif de l'intérêt général, la CA et la Commune ont convenu de leur intérêt commun que l'exploitation courante des ouvrages d'Eau Potable soit réalisée par la commune pour des raisons de proximité et de connaissance des infrastructures.

Ils est donc proposé de signer une convention relative à l'exploitation courante du service de l'Eau Potable de Pailharès, en application de l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

La CA confie à la Commune une mission relative l'exploitation technique courante du service de l'Eau Potable de Pailharès concernant : le captage, le stockage, le traitement et la distribution de l'eau potable. Le détail des prestations confiées par la CA à la commune est détaillé en annexe 1 de la convention.

L'ensemble des tâches de gestion administrative et financière du service reste géré par la CA, à savoir :

- ✓ Relation avec les usages, facturation,
- ✓ Suivi des indicateurs de qualité de service, édition d'un RPQS,
- ✓ Relation avec l'administration et les financeurs...

L'ensemble des marchés de prestations courantes, d'achat de fournitures ou de marchés de travaux sont gérés par la CA.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement 1 fois.

En contrepartie de la prestation confiée à la commune pour le suivi du fonctionnement et l'entretien des ouvrages, la CA versera à cette dernière une somme forfaitaire annuelle calculée comme suit :

Nombre d'heures hebdomadaires : 4 h ; Forfait horaire : 20.5 € par heure + 15 % de frais annexes

Montant forfaitaire annuel : 4 900 €.

Les prestations d'intervention en astreinte seront financées en plus par Arche Agglo selon les conditions financières fixées à la convention (conditions d'indemnisation d'astreinte technique).

Il est proposé de valider le projet de convention de délégation relative à la compétence Eau potable, au titre de l'exploitation courante des infrastructures avec la commune de Pailharès et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Avis favorable du bureau - dossier soumis au Conseil d'Agglomération du 24/03

La séance est levée à 17h35